COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2012 (1/3).

L'an deux mil douze et le deux mars à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la commune de La Beaume, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Serge RIGAUD, le maire.

Présents: EYMERY Jean-Claude, CANDY Roger, BELLET Jean-Paul, ELAPHOS Marie-Hélène,

NOISIER Françoise, RIGAUD Josiane et PINET Jacqueline.

Absents: BRUN Barnabé, CASTAGNO Pierre (pouvoir donné à RIGAUD Serge) et BERMOND

François (pouvoir donné à RIGAUD Josiane).

Secrétaire de séance : M. BELLET Jean-Paul.

Approbation des comptes administratifs 2011 :

• C.C.A.S. : il est excédentaire pour un montant de 316,78 €.

- Service de l'eau : il laisse apparaître un excédent global de 33 250,79 €, s'expliquant par le remboursement de l'avance de trésorerie par la Communauté de Communes du Haut-Buëch pour les travaux relatifs aux périmètres de protection des sources.
- Commune : il ressort un excédent de fonctionnement pour un montant de 352 158,54 € et un déficit d'investissement pour un montant de 39 635,37 € soi un excédent global de 312 523,17 €.
 - ➤ En l'absence du maire, les trois comptes administratifs sont votés à l'unanimité.

Approbation des comptes de gestion 2011 :

Les comptes de gestion 2011 du receveur municipal, dont les chiffres correspondent à ceux des divers comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

Délibérations adoptées à l'unanimité.

Affectation des résultats de l'année 2011 :

C.C.A.S.: Le résultat du compte administratif étant excédentaire, le montant est reporté sans changement pour l'année 2012.

Service de l'Eau: Compte tenu du résultat excédentaire de la section d'investissement, il n'y a pas de besoin de financement à couvrir. Les résultats excédentaires sont donc reportés respectivement selon leur section.

Commune : Afin de couvrir le résultat déficitaire de la section d'investissement et des restes à réaliser, une partie de l'excédent de fonctionnement doit être affectée pour couvrir le besoin de financement qui est de 40 635,37 €. Le report à nouveau créditeur restant reporté en section de fonctionnement est de 311 523,17 €.

Délibérations adoptées à l'unanimité.

Attribution de subventions aux associations pour 2012 :

Le maire rappelle les montants votés en 2011. Ceux-ci, dont le détail figure sur la délibération, sont maintenus pour l'année 2012.

Délibération adoptée à la majorité, à l'exception de Mme Josiane RIGAUD qui ne prend pas part au vote en tant que Présidente du Comité des Fêtes.

Le maire fait part d'un courrier reçu de la Chambre des Métiers du Rhône sollicitant de la commune une subvention de 110 € pour la formation de leur apprentie, Marie NOISIER. En l'absence de Françoise NOISIER qui s'est retirée de la salle du conseil (du fait du lien de parenté la liant à Marie) le conseil municipal propose que cette somme soit versée directement à la jeune apprentie par le budget du CCAS.

Délibération adoptée à la majorité, à l'exception de Mme Françoise NOISIER (mère de Marie) qui ne prend pas part au vote.

Coupe de bois - parcelle 12 : demande de suppression de l'état d'assiette 2010 :

La parcelle n° 12 n'ayant pu être exploitée car des coupes délivrées antérieurement sont toujours en cours d'exploitation, son inscription à l'état d'assiette de 2010 du document d'aménagement de la forêt communale doit être supprimée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2012 (2/3).

Convention de pâturage avec M. BELIEN sur deux parcelles forestières communales :

Le maire donne lecture d'un courrier de M. Jean-Michel BELIEN domicilié à La Bâtie-Montsaléon qui souhaite louer une superficie d'environ 15 à 20 hectares dans les parcelles forestières communales de "Sanguinet" pour y fait pâturer ses chevaux. Il loue actuellement les bois gérés par l'ONF sur la commune voisine de St Pierre d'Argençon et souhaite agrandir la surface pacagée.

Il propose de faire pâturer ses chevaux en dehors de la période de chasse et s'engage à réaliser les clôtures nécessaires. Il s'engage à effectuer un broyage des cordons de branches dans les 2 à 3 années à venir afin d'entretenir le périmètre et offre le prix de location entre 150 et 200 € par an.

Après débat, le conseil municipal lui propose de passer une convention de pâturage pour un an au tarif de 150 € à la condition qu'il réalise le broyage de branches coupées dès la première année.

➤ Délibération adoptée avec 8 voix pour et 2 contre.

Convention de pâturage de terrains communaux avec M. et Mme BENACHIO :

Le maire donne lecture d'un courrier de M. et Mme BENACCHIO recherchant des surfaces de parcours pour y faire pâturer leurs moutons. Le GAEC de Chamoussière n'ayant plus de troupeau depuis 2010, ils demandent à louer à la commune la plus grande surface possible des terrains que le GAEC occupait auparavant au lieu-dit "Les Montagnes" et "Col d'Oreille et le Buisson".

La liste de parcelles restant à définir, il est proposé de passer avec eux une convention de pâturage au tarif de $150 \in$ par an.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Achat de terrain à M. GARCIN (portion de l'emprise de l'accès à la piste forestière de l'Aup) :

Les travaux de remise en état de l'accès à la piste forestière de l'Aup étant achevés, un géomètre-expert est venu en mesurer l'emprise. Une portion de 478 m² a été prise sur le terrain cadastré A 351 appartenant à M. Henri GARCIN. Afin de régulariser cette situation, il est proposé de racheter à M. GARCIN cette surface au prix estimé à 0,80 € le m²pour le type de terrain concerné (terre de classe 4).

Délibération adoptée à l'unanimité.

Vente par un particulier d'une part du Groupement Forestier de LA BEAUME à la commune :

Le maire fait part à l'assemblée du souhait des héritiers de M. Francis RABASSE, propriétaire d'une part du Groupement Forestier, de la céder à la commune. La succession de la famille RABASSE étant ouverte chez Me TUDÈS de Serres, il est proposé de racheter cette part à la valeur estimée avec les services de la D.D.T. de 300 €. Si les héritiers acceptent cette offre, le maire est chargé par le conseil municipal de signer l'acte de transfert de propriété.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Requête devant le Tribunal Administratif de Marseille : choix du cabinet d'avocats défendant les intérêts de la commune :

Afin de défendre les intérêts de la commune dans la procédure judiciaire en cours en matière d'urbanisme déposée par M. Pierre CASTAGNO devant le Tribunal Administratif de Marseille, il est nécessaire de choisir un avocat qui représentera la commune. Il est suggéré de retenir le cabinet d'avocats TERTIAN BAGNOLI de Marseille que l'assurance juridique de la commune propose.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Intercommunalité:

- 1. Le C.I.A.S. recherche quelqu'un pour nettoyer une fois par semaine la salle commune au "Trésoriac" à Aspres-sur-Buëch. Le temps de travail n'excédant pas 1 heure 30 par semaine, il est proposé de mettre à disposition Marie-Claire CANALE, qui est d'accord pour accomplir ce travail. Par convention de mise à disposition du personnel, les heures lui seront payées par la commune qui se les fera rembourser ensuite par le CIAS.
- 2. De même pour l'emploi de technicien mis à disposition par la CCHB, la commune accepte qu'une nouvelle convention soit passée concernant l'agent recruté sur le poste laissé vacant depuis le mois de novembre 2011 et pour une durée de travail de 8 heures hebdomadaires.
 - Délibérations adoptées à l'unanimité.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2012 (3/3).

Informations, affaires en cours...:

Eclairage public: La Fédération Départementale d'Electrification a fait réaliser un diagnostic énergétique et technique du réseau d'éclairage public pour l'ensemble des communes du canton. Ce rapport planifie notamment les travaux à prévoir pour mettre aux normes les installations et réaliser des économies.

Intercommunalité: La nouvelle grande intercommunalité regroupée à 37 communes a commencé et se trouve en phase de discussion sur le choix de son nom. Actuellement seule la Zone de Développement Eolien est relancée. D'autres points tels que la reprise des décharges de classe 3 ou la compétence sur le secteur de la petite enfance posent problèmes.

Agrandissement du cimetière : Les services de la préfecture prévoient le déroulement de l'enquête publique en avril 2012. Le Tribunal Administratif doit prochainement nommer le commissaire enquêteur.

Aménagement de la traverse du village : Après une demande de renseignements complémentaires sur les réseaux humides communaux par le Conseil Général, les demandes de subventions sont en attente d'attribution par les différentes commissions (département, région, état...).

Question diverses:

Balade sous les étoiles : L'Office de Tourisme prévoit d'organiser cette année une balade sous les étoiles sur la commune le mercredi 18 juillet 2012. Il reste à en définir le tracé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.